



**Conseil Communautaire**  
**25 avril 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56  
Nombre de procurations : 16  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 17 avril 2019  
Date de publication : 3 mai 2019

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 48/19

#### **Objet**

Lecture Publique - Extension  
du périmètre de l'intérêt  
communautaire

#### **Secrétaire de séance**

Jean-Claude ROBERT

#### **Rapporteur :**

Jean-Pascal FICHÈRE

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigny.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération n°GD82/17 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu la délibération n°GD51/11 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 approuvant l'ajout de la compétence facultative « soutien au développement et au rayonnement des équipements de lecture publique locaux ; soutien à l'accessibilité, aux actions d'animation, à la formation des professionnels et des bénévoles »,

Vu la délibération n°GD52/11 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 déclarant d'intérêt communautaire, au titre de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », plusieurs équipements du territoire situés à Dole, Authume, Foucherans et Tavaux,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite élargir son domaine d'intervention à un nouvel équipement de lecture publique situé sur la commune de Champvans,

Considérant que l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles doit être défini, en dehors des annexes des statuts,

Il est proposé de définir, pour la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire de la manière suivante :

Dans le domaine de la Lecture Publique :

Est reconnue d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique de lecture publique sur le territoire communautaire, définie comme suit :

- la coordination, la gestion, la qualification, le maintien et le développement de la politique de lecture publique,
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements de lecture publique situés sur le territoire de Dole, Authume Foucherans, Tavaux et Champvans,
- l'étude et l'offre d'équipements et d'animations adaptés aux besoins des habitants du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'extension du périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » telle que présentée ci-dessus, de manière à y intégrer l'équipement de lecture publique situé sur la commune de Champvans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,  
Le 25 avril 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Trésorerie Principale
- Communes du Grand Dole

